

REGLEMENT DU CHALLENGE D'OR

DES HAUTS DE FRANCE

ARTICLE I : L'ORGANISATION

Ce trophée d'or FSGT route est basé sur toutes les épreuves inscrites au calendrier. Pour être prise en compte, ces épreuves doivent également répondre au cahier des charges d'organisation des course route FSGT

Signaleurs présents

Horaires de départ à respecter

Voiture de commissaire disponible

Voiture ouvreuse

Podium, sonorisation

Barrières

A chaque organisation une banderole FSGT si possible

ARTICLE II : LE FONCTIONNEMENT

Ce trophée d'or FSGT route fonctionne par addition de point attribués à **chaque coureur licencié FSGT de la Région Des Hauts de France**. Les points sont regroupés dans un tableau individuel de résultat.

Le premier de chaque catégorie recevra : un nombre de points suivant leur catégorie.

Exemple : en 2^{ème} 90,89,88 ,...pts

en 3^{ème} 75,74,73..pts

en 4^{ème} 60,59,58,...pts

en 5^{ème} 45,44,43,...pts

féminine 45,44,43...pts

minimes, cadets 20,19,18...pts

Le coureur qui abandonne, chute ou sur crevaison se verra attribuer les points suivant le dernier du classement moins 2 (ex en 3cat le dernier est 15^{ème} 61pts donc 59pts). Le coureur qui est disqualifié ne marquera pas de points au challenge

Tous les coureurs présents lors du championnat Régional Route ainsi que du championnat régional contre la montre se verront attribués un nombre de points de même valeur dans chaque catégorie terminant l'épreuve ou sur incident constaté au podium pendant l'épreuve et non à la fin qui sera de 60 points et de 20 points sur abandon. Cadet et minime de 30 points, abandon 10 points

Chaque **coureur organisateur** d'épreuves se verra octroyé le **doublage des points** acquis lors de l'épreuve suivante suite à son classement afin de ne pas être pénalisé s'il en fait la demande auprès du responsable de la gestion du challenge

Après chaque épreuve le responsable du tableau individuel de résultat additionnera les points d'après le barème.

Lorsqu'il y a plusieurs épreuves sur le même weekend , la meilleure place sera comptabilisée pour le challenge sur une des deux courses.

. Pour toutes les catégories, toutes les épreuves seront comptabilisées à 100% **même si une épreuve est organisée pendant les championnats nationaux FSGT elle sera prise en compte**. Les coureurs participants qui seront présents à ces championnats doubleront leurs points sur l'épreuve suivante.

- Pour prétendre aux récompenses du challenge, il faudra avoir effectué au minimum 50% des courses du challenge.

Lors de la dernière course du calendrier tous les coureurs se verront octroyer le doublage de leurs points.

ARTICLE III : LA CLASSIFICATION

Le classement se fait par le cumul de chaque place réelle de toutes les épreuves du trophée d'or route et donc basé sur la régularité des coureurs dans la série adultes (17 à 60ans et plus) ainsi que pour les féminines, cadets et minimes. Si un coureur monte de catégorie en cours de saison, Il monte avec les points acquis

. Or, si un coureur descend de catégorie il descendra avec 20 points de moins par course effectuée dans la catégorie supérieure.

Chaque coureur licencié FSGT sera pris en compte d'office dans ce classement. Les participants d'autres fédérations, UFOLEP, FFC ne pourront pas y rentrer, mais peuvent participer aux épreuves du challenge. Un PO désirant prendre une licence se verra attribué des points qu'à partir de sa demande de licence. Si un coureur fait sa mutation en cours de saison et veut garder sa place dans le classement il lui faudra reprendre sa licence FSGT le plus tôt possible.

ARTICLE IV LES RECOMPENSES

Le vainqueur se verra remettre le trophée, un bouquet et une écharpe. Le second et le troisième un trophée ou une médaille. Une grille de prix sera établie par la collégiale en fonction du nombre de participants par catégorie (selon le budget de la collégiale)

Lors des épreuves les organisateurs pourront récompenser les coureurs dans leur catégorie respective sous forme de lot ou prime.

Coordinateur de la Collégiale
Mr MACHU Pascal

Responsable Route
Mr GUILLE Charles

Responsable Adjoint Route
MR SUEUR Fabrice